

A + A

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 385 744 Euros
Siège social : 159 Rue Galliéni
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

440 430 569 R.C.S. NANTERRE
(la **Société**)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 2 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le deux décembre à dix-sept heures,

La Société A+A RESEARCH, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 500 000 Euros, ayant son siège social à LYON (69002), 30 Bis Rue Sainte Hélène, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 791 074 669, représentée par sa Présidente en exercice, la Société DENTRESSANGLE, elle-même représentée par Monsieur Jean-Louis SAVOYE,

Associée unique de la Société A + A,

En présence de Monsieur Pierre PIGEON, Président non associé de la Société,

Étant précisé que la Société RSM PARIS, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

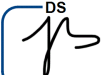
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Changement de dirigeant de la société STPEM,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Pierre PIGEON de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

. La **Société A+A RESEARCH**, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 500 000 Euros, ayant son siège social à LYON (69002), 30 Bis Rue Sainte Hélène, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 791 074 669, représentée par Madame Gema Ana PARLANGE ITURMENDI, en sa qualité de Directeur Général.

Monsieur Jean-Louis SAVOYE accepte, es-qualité de représentant de la société DENTRESSANGLE, au nom de la société A+A RESEARCH la nomination de cette dernière en qualité de Président de la société A+A.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède et informée de la démission de Monsieur Pierre PIGEON de ses fonctions de gérant de la SOCIETE DE TERRAIN POUR LES ETUDES DE MARCHE - STPEM, filiale détenue à 100 % par la Société, décide de confier à Madame Gema Ana PARLANGE ITURMENDI les fonctions de gérant de cette société en remplacement de Monsieur Pierre PIGEON.

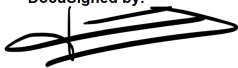
L'associée unique décide de procéder dans les meilleurs délais au changement de gérant de la société STPEM par voie de décision de l'associée unique de cette société.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la Société A+A RESEARCH
Monsieur Jean-Louis SAVOYE

DocuSigned by:

F47D25F00C10464...